



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SEANCE DU 10 FEVRIER 2026

Présents :

M. Philippe GAUTIER, Maire.

M. André VERGER, Mme Gaëlle BERNARD, M. David DRUT, Adjoints.

Mme Sylvaine LEFEVRE, Mme Géraldine HUE, Mme Caroline DEBEDDE, Mme Séverine LEHOUX, Mme Coralie HARDEL, M. Romain LEFRANC, M. Alain MIREY, M. Christophe MARGUERITTE, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Florian LAIR a donné pouvoir à M. Romain LEFRANC.

M. Teddy BRUNET a donné pouvoir à M. Christophe MARGUERITTE.

Absent non excusé : M. Adrien CARVALHO.

Secrétaire de séance : Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire au sein du Conseil. M. André VERGER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal légalement convoqué le mercredi 04 février s'est réuni le mardi 10 février 2026, à 20h30, dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 20 janvier 2026.
2. Travaux de réaménagement de la rue de la Gare et d'une partie de la rue de Vaubadon.
3. Vote des subventions pour les associations.
4. Questions et informations diverses.

- 01 -

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 JANVIER 2026

Monsieur Philippe GAUTIER, Maire, procède au vote, à main levée, du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2026.
Le procès-verbal est voté à l'unanimité par le conseil municipal.

Vote :

☒ Pour - 14

☐ Contre -

☐ Abstention -

- 02 -

TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA RUE DE LA GARE ET D'UNE PARTIE DE LA RUE DE VAUBADON

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet final pour les travaux de réaménagement de la « rue de la Gare » et d'une partie de la « rue de Vaubadon ».

Monsieur le Maire informe que, pour la réalisation de ces travaux, le Conseil Départemental a accordé, à la commune d'Audrieu, une subvention de 40 000.00 € au titre des Amendes de Police, et une subvention de 50 017.00 € au titre de l'APCR+.

Concernant la création et la sécurisation du point d'arrêt routier « Gare », la Région a accordé une aide financière de 18 869.66 €.

Concernant la « rue de la Gare », un tronçon des travaux de voirie sera effectué par la CDC SEULLES TERRE ET MER.

a) Choix de l'entreprise suite à l'appel d'offres :

Monsieur le Maire indique qu'une consultation, sous la forme d'une procédure adaptée suivant les articles R.2123-1, 1° et R.2131-12, 2° du CCP, a été lancée concernant les travaux de réaménagement de la rue de la Gare et d'une partie de la rue de Vaubadon.

Monsieur le Maire donne lecture du Rapport d'Analyse des Offres pour le Marché MA/0525 concernant ces travaux. Au terme de cette consultation, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 9 février 2026 et a retenu l'entreprise SAS JONES TP pour son offre d'un montant de 134 653,90 € HT.

Mme Sylvaine LEFEVRE pose des questions sur l'aménagement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la commission d'appel d'offres en date du 9 février 2026 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce choix.

✚ **Après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- * **APPROUVE le choix proposé par la commission d'appel d'offres et ATTRIBUE le marché de travaux relatif au réaménagement de la rue de la Gare et d'une partie de la rue de Vaubadon à l'entreprise SAS JONES TP, pour un montant estimatif de travaux de 134 653.90 € HT, soit 161 584.68 € TTC pour la réalisation des travaux.**
- * **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Marché Public et tous les documents s'y rapportant.**

Vote :

☒ Pour - 12

☐ Contre -

☐ Abstention - 02

b) DELIBERATION PORTANT SUR LES TRAVAUX d'AMENAGEMENTS PAYSAGERS DANS LE CADRE DU PROJET DE REAMENAGEMENT DE LA RUE DE LA GARE ET D'UNE PARTIE DE LA RUE DE VAUBADON

Monsieur le Maire indique qu'une consultation, sous la forme d'une procédure adaptée suivant les articles R.2123-1, 1° et R.2131-12, 2° du CCP, a été lancée concernant les travaux de voirie réaménagement de la rue de la Gare et d'une partie de la rue de Vaubadon. Cette consultation ne comprend pas les travaux d'aménagements paysagers.

De fait, dans le cadre du dépôt de demande de subventions auprès du Conseil Département du Calvados, il a été décidé de confier ces travaux paysagers à une entreprise d'insertion conformément à l'article L2113-13 du code de la commande publique, et ce, afin de bonifier la subvention précitée de 10%.

Aussi, afin de se mettre en conformité avec les engagements pris auprès du financeur, CD14, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à contractualiser avec une entreprise de travail adaptée au sens de L. 5132-4 du code du travail, dans la limite d'un montant de 7 500,00 € HT maximum.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

✚ **Après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le futur marché public et tous les documents s'y rapportant dans la limite d'un montant de 7 500.00 € HT maximum.**

Vote :

☒ Pour - 12

☐ Contre -

☐ Abstention - 02

VOTE DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS

Monsieur Philippe GAUTIER informe le conseil municipal qu'il a rencontré les associations avec M. David DRUT afin d'anticiper les besoins matériels, logistiques et financiers en vue de préparer la prochaine saison.

Suite à ces échanges, et en raison des Elections Municipales à venir qui vont entraîner un vote du budget tardif pour l'année 2026, il s'est avéré que le Comité des Fêtes pourrait se retrouver en difficulté pour ses premières manifestations.

Monsieur Philippe GAUTIER informe le conseil municipal que les demandes de subventions ont été déposées par les associations, et invite le conseil municipal à délibérer pour le versement partiel d'une subvention uniquement pour le Comité des Fêtes.

⇒ Après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'attribuer une subvention au Comité des Fêtes de 4 000.00 € en attendant le vote du budget 2026 durant lequel seront étudiées toutes les demandes de subventions pour attribution annuelle.

Vote :

☒ Pour - 12☐ Contre -☐ Abstention - 02

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

NEANT

La séance est levée à 20h54

Le Maire
M. Philippe GAUTIER

Le secrétaire de séance
M. André VERGER

